

SEANCE N° 1
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le quatorze janvier à vingt heures et trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/01/2016

Date d'affichage en Mairie : 07/01/2016

Présents : BREJON Hervé, LEROUX Gilbert, MURZEAU Stéphane, CAILLAUD Patrick, BOSSARD Valérie, GABORIEAU Frédéric, Fabien GRELLIER, RETAILLEAU Marie-Madeleine, PERRAUD Hubert, MANCEAU Sandrine, BOUILLAUD Sylvia , GAUDICHEAU Aline, Stéphane BRIN,

Absents excusés : BIZON Marie-Christine donne pouvoir à Hervé BREJON, RINEAU Marie-Christine

Secrétaire de séance : Frédéric GABORIEAU

1 – OUVERTURE DES CREDITS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016 (délibération N°2016-001)

Monsieur le Maire informe le conseil que préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Dépenses d'investissement ouvertes en 2015

Dépenses d'équipement (nouveaux crédits) au BP 2015 : 505 030€

Les décisions modificatives intervenues ne modifient pas la base de calcul.

Par conséquent, il est possible d'ouvrir une enveloppe de crédit de 505 030€ x0,25 = 126 257,50€.

L'ouverture des crédits porte sur les lignes budgétaires suivantes :

Opération	Chapitre - art	Libellé	montant
	Chap20 – art 2031	Frais d'études	1 000€
	Chap 20 – art 2033	Frais d'insertion	1 000€
	Chap 21 – art 2188	Autres Immo corporelles	30 000€
	Chap 21 – art 2182	Matériel de transport	20 000€
	Chap 21 – art 21578	Autres matériel	5 000€
	Chap 21 – art 2151	Réseaux de voiries	25 000€
45 – AMENAGEMENT RUE DU CALVAIRE	23 – article 2315	Installations, matériels	44 257,50€
TOTAL GENERAL			126 257,50€

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les ouvertures de crédits sur certaines lignes d'investissement avant le vote du BP 2016.

2 – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2015-079 RELATIVE AU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LES ASSURANCES COMMUNALES (délibération N°2016-002)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par message du 15/12/2015, Monsieur le Préfet de la Vendée, au titre du contrôle de légalité, a formulé des observations sur la délibération N°2015-079. Il nous invite à modifier cet acte en supprimant la disposition autorisant le Maire à signer les avenants, et en précisant la durée du marché.

Soucieux de se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation, Monsieur le Maire propose de préciser ces éléments dans cette nouvelle délibération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le marché à procédure adaptée de renouvellement des contrats d'assurance communaux. La commune se fait assister par un cabinet de renégociation de contrat d'assurance, DELTA consultant.

Dans le cadre de la consultation, le marché a été divisé en 4 lots :

- Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : protection juridique et risques annexes
- Lot 4 : assurance véhicule à moteur et risques annexes

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 27/10/2015 à 12h15. Trois offres ont été reçues pour les lots 1, 2, 3. Quatre offres ont été reçues pour le lot 4.

Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes

	SMACL	GROUPAMA	MPA
NOTE TECHNIQUE	54/60	55/60	38.5/60
NOTE TARIFAIRE AVEC OPTION 1 FRANCHISE 250€	33/40	40/40	20/40
NOTE TARIFAIRE AVEC OPTION 2 FRANCHISE 500€	33/40	40/40	-
NOTE TARIFAIRE AVEC OPTION 3 FRANCHISE 750€	34/40	40/40	-
NOTE TOTALE AVEC OPTION 1 FRANCHISE 250€	87/100	95/100	58.5/100
classement avec option 1	2	1	3
NOTE TOTALE AVEC OPTION 2 FRANCHISE 500€	87/100	95/100	-
classement avec option 2	2	1	-
NOTE TOTALE AVEC OPTION 3 FRANCHISE 750€	88/100	95/100	-
classement avec option 3	2	1	

Il est proposé de retenir l'offre de GROUPAMA avec l'option 1 – franchise 250€ pour un montant de 3 092,76€ TTC.

Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes

	SMACL	GROUPAMA	MPA
NOTE TECHNIQUE	57/60	54.5/60	41/60
NOTE TARIFAIRE AVEC OPTION 1 FRANCHISE NEANT	28/40	40/40	31/40
NOTE TARIFAIRE AVEC OPTION 2 FRANCHISE 500€	24/40	40/40	-
NOTE TOTALE AVEC OPTION 1 FRANCHISE NEANT	85/100	94.5/100	72/100
classement avec option 1	2	1	3
NOTE TOTALE AVEC OPTION 2 FRANCHISE 500€	81/100	94.5/100	-
classement avec option 2	2	1	-

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de GROUPAMA avec l'option N°1 – FRANCHISE NEANT – pour un montant de 799,65€ TTC.

Lot 3 : protection juridique et risques annexes

	SMACL	GROUPAMA	MPA
NOTE TECHNIQUE	53.5/60	33/60	50/60
NOTE TARIFAIRE	40/40	26/40	18/40
NOTE TOTALE	93.5/100	59/100	68/100
classement	1	3	2

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de SMACL pour un montant de 383,04€ TTC

Lot 4 : assurance véhicule à moteur et risques annexes

	SMACL	GROUPAMA	MPA	BRETEUIL/LA PARISIENNE
NOTE TECHNIQUE	48/60	54/60	47/60	53/60
NOTE TARIFAIRE AVEC OPTION 1 FRANCHISE INC-VOL-DOMMAGES : 250€	38/40	40/40	28/40	18/40
NOTE TARIFAIRE AVEC OPTION 2 FRANCHISE INC-VOL-DOMMAGES : 500€	40/40	39.5/40	28/40	19/40
NOTE TOTALE AVEC OPTION 1 + AUTO-COLLAB+BRIS MACHINE	86/100	94/100	75/100	71/100
classement avec option 1	2	1	3	4
NOTE TOTALE AVEC OPTION 2 + AUTO-COLLAB+BRIS DE MACHINE	88/100	93.5/100	75/100	72/100
classement avec option 2	2	1	3	4

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise GROUPAMA avec l'option N°1 (franchise 250€) pour un montant de 1 318€ TTC.

Il est précisé que la durée totale du marché est de 4 ans, soit un montant total estimatif hors actualisation de prix de 22 373,80€.

Vu le code des marchés publics,
Vu le rapport d'analyse des offres établis par DELTA CONSULTANT,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché public de contrat d'assurance communal comme suit :

Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes : GROUPAMA est retenu pour un montant de 3 092,76 € TTC avec l'option N°1 (franchise 250€)

Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes : GROUPAMA est retenu pour un montant de 799,65 € TTC avec l'option N°1 (franchise NEANT)

Lot 3 : protection juridique et risques annexes : SMACL est retenu pour un montant de 383,04 € TTC

Lot 4 : assurance véhicule à moteur et risques annexes : GROUPAMA est retenu pour un montant de 1 318 €

AUTORISE le Maire à signer le marché

INDIQUE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016

3 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) (délibération N°2016-003)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'une école privée sur son territoire où sont accueillis 168 élèves. Environ cent enfants déjeunent dans le restaurant scolaire actuel, bâtiment vieillissant, et éloigné géographiquement de l'école. En effet, pour s'y rendre, les enfants doivent traverser deux voies, dont une route départementale. De plus, les cuisines nécessitent d'être adaptées, notamment pour favoriser la cuisine sur place de produits locaux.

La commune étant propriétaire d'un terrain jouxtant l'école, le conseil municipal, envisage la construction d'un nouveau restaurant scolaire sur cette propriété. Cette construction aura pour but d'assurer la sécurité des enfants en évitant la traversée de deux voies dont une route départementale. Par ailleurs, elle permettra d'avoir des locaux plus adaptés pour permettre la préparation des repas sur place par l'agent en charge de la restauration, en mettant en valeur les produits locaux.

Ce nouveau bâtiment permettrait également de répondre aux dernières exigences règlementaires (accessibilité, sécurité, hygiène).

Pour cela, une mission d'étude a été confiée au cabinet POLYVALENCES pour d'une part, étudier la faisabilité, et également proposer une esquisse ainsi qu'un budget prévisionnel.

Au vu du budget particulièrement conséquent pour notre commune rurale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter Monsieur le Préfet, via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le calendrier de réalisation serait le suivant:

- ✓ Etudes : novembre 2015 – avril 2016
- ✓ Consultation Architecte : avril – mai 2016.
- ✓ Consultation entreprises de travaux : octobre - décembre 2016
- ✓ Travaux : janvier 2017 – août 2017.
- ✓ Livraison du bâtiment : Septembre 2017

Le conseil municipal,

Vu l'article L2334-33 du code général des collectivités,

Vu la circulaire préfectorale en date du 22/12/2015,

Considérant que le projet de restaurant scolaire rentre dans la liste des opérations subventionnables au titre de la DETR, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'exposé du Maire et l'opération projetée de construction d'un restaurant scolaire

SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture de la Vendée dans le cadre du programme DETR, au taux le plus large possible

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents nécessaires

ADOpte le plan de financement tel qu'il a été présenté, et qui est annexé à la présente délibération

4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE AUPRES D'UN PARLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE (délibération N°2016-004)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'une école privée sur son territoire où sont accueillis 168 élèves. Environ cents enfants déjeunent dans le restaurant scolaire actuel, bâtiment vieillissant, et éloigné géographiquement de l'école. En effet, pour s'y rendre, les enfants doivent traverser deux voies, dont une route départementale. De plus, les cuisines nécessitent d'être adaptées, notamment pour favoriser la cuisine sur place de produits locaux.

La commune étant propriétaire d'un terrain jouxtant l'école, le conseil municipal, envisage la construction un nouveau restaurant scolaire sur cette propriété. Cette construction aura pour but d'assurer la sécurité des enfants en évitant la traversée de deux voies dont une route départementale. Par ailleurs, elle permettra d'avoir des locaux plus adaptés pour permettre la préparation des repas sur place par la cantinière actuelle, en mettant en valeur les produits locaux.

Ce nouveau bâtiment permettrait également de répondre aux dernières exigences réglementaires (accessibilité, sécurité, hygiène).

Pour cela, une mission d'étude a été confiée au cabinet POLYVALENCES pour d'une part, étudier la faisabilité, et également proposer une esquisse ainsi qu'un budget prévisionnel.

Au vu du budget particulièrement conséquent pour notre commune rurale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter Monsieur le Sénateur Bruno RETAILLEAU dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le calendrier de réalisation serait le suivant:

- ✓ Etudes : novembre 2015 – avril 2016
- ✓ Consultation Architecte : avril – mai 2016.
- ✓ Consultation entreprises de travaux : octobre - décembre 2016
- ✓ Travaux : janvier 2017 – août 2017.
- ✓ Livraison du bâtiment : Septembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'exposé du Maire et l'opération projetée de construction d'un restaurant scolaire

SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Sénateur Bruno RETAILLEAU, dans le cadre de la réserve parlementaire.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents nécessaires

ADOpte le plan de financement tel qu'il a été présenté, et qui est annexé à la présente délibération

5 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE (délibération N°2016-005)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'une école privée sur son territoire où sont accueillis 168 élèves. Environ cents enfants déjeunent dans le restaurant scolaire actuel, bâtiment vieillissant, et éloigné géographiquement de l'école. En effet, pour s'y rendre, les enfants doivent traverser deux voies, dont une route départementale. De plus, les cuisines nécessitent d'être adaptées, notamment pour favoriser la cuisine sur place de produits locaux.

La commune étant propriétaire d'un terrain jouxtant l'école, le conseil municipal, envisage la construction un nouveau restaurant scolaire sur cette propriété. Cette construction aura pour but d'assurer la sécurité des enfants en évitant la traversée de deux voies dont une route départementale. Par ailleurs, elle permettra d'avoir des locaux plus adaptés pour permettre la préparation des repas sur place par la cantinière actuelle, en mettant en valeur les produits locaux. Ce nouveau bâtiment permettrait également de répondre aux dernières exigences réglementaires (accessibilité, sécurité, hygiène).

Pour cela, une mission d'étude a été confiée au cabinet POLYVALENCES pour d'une part, étudier la faisabilité, et également proposer une esquisse ainsi qu'un budget prévisionnel.

Au vu du budget particulièrement conséquent pour notre commune rurale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée.

Le calendrier de réalisation serait le suivant:

- ✓ Etudes : novembre 2015 – avril 2016
- ✓ Consultation Architecte : avril – mai 2016.
- ✓ Consultation entreprises de travaux : octobre - décembre 2016
- ✓ Travaux : janvier 2017 – août 2017.
- ✓ Livraison du bâtiment : Septembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'exposé du Maire et l'opération projetée de construction d'un restaurant scolaire

SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents nécessaires

ADOpte le plan de financement tel qu'il a été présenté, et qui est annexé à la présente délibération

6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (délibération N°2016-006)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'une école privée sur son territoire où sont accueillis 168 élèves. Environ cents enfants déjeunent dans le restaurant scolaire actuel, bâtiment vieillissant, et éloigné géographiquement de l'école. En effet, pour s'y rendre, les enfants doivent traverser deux voies, dont une route départementale. De plus, les cuisines nécessitent d'être adaptées, notamment pour favoriser la cuisine sur place de produits locaux.

La commune étant propriétaire d'un terrain jouxtant l'école, le conseil municipal, envisage la construction un nouveau restaurant scolaire sur cette propriété. Cette construction aura pour but d'assurer la sécurité des enfants en évitant la traversée de deux voies dont une route départementale. Par ailleurs, elle permettra d'avoir des locaux plus adaptés pour permettre la préparation des repas sur place par la cantinière actuelle, en mettant en valeur les produits locaux. Ce nouveau bâtiment permettrait également de répondre aux dernières exigences règlementaires (accessibilité, sécurité, hygiène).

Pour cela, une mission d'étude a été confiée au cabinet POLYVALENCES pour d'une part, étudier la faisabilité, et également proposer une esquisse ainsi qu'un budget prévisionnel.

Au vu du budget particulièrement conséquent pour notre commune rurale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le calendrier de réalisation serait le suivant:

- ✓ Etudes : novembre 2015 – avril 2016
- ✓ Consultation Architecte : avril – mai 2016.
- ✓ Consultation entreprises de travaux : octobre - décembre 2016
- ✓ Travaux : janvier 2017 – août 2017.
- ✓ Livraison du bâtiment : Septembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'exposé du Maire et l'opération projetée de construction d'un restaurant scolaire
SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents nécessaires
ADOpte le plan de financement tel qu'il a été présenté, et qui est annexé à la présente délibération

7 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2016-007)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées :

CONCESSIONS CIMETIERE

Trois concessions de 2m² de vendues

MARCHES PUBLICS

Marché public d'un montant de 5696,90€ HT avec la société CHOLET TP pour un chantier de voirie

Marché public d'un montant de 1392.60€ HT avec la société IES pour l'achat d'une SONO

BAIL LOGEMENT

Locatif 1 allée des pinsons : arrivée de Mme GAZEAU depuis le 09/01/2016

DIA

14 rue des douettes, pas de préemption

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de ce compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h35